

## **AMENAGEMENT FONCIER CANAL SEINE NORD LOT 4**

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 07 AVRIL 2017 à HAPLINCOURT

Présents : Jean-Marc CABON et Nicolas NANCHEN – Pascal LEDUC – Etienne RICHARD : Géomètres experts  
Florent BONNET LANGAGNE et Yannick DIRRYCKX conseil Départemental 62  
37 personnes présentes dans la salle

#### Résumé du travail réalisé :

Rappel des travaux déjà réalisés et des conclusions définies dans la réunion du 23 mars 2017 à Bertincourt  
Présentation des 7 natures de sol avec explications sur le type de sol et visionnage sur la carte de la localisation des parcelles représentant ces types de sol :

- Type 1 : Limon jusque 50 cm
- Type 2 : Limon argileux jusque 50 cm sans cailloux
- Type 3 : Limon argileux jusque 50 cm avec cailloux
- Type 4 : Argile avec éventuellement petits cailloux
- Type 5 : Argile lourde
- Type 6 : Craie grasse (à réserve hydrique – craie à 30-40 cm)
- Type 7 : Craie sèche (craie à 0 –40 cm)

#### DETERMINATION DE LA VALEUR DE CHAQUE CLASSE

- 1 : 10 000 pts / ha** (sol de type 1 : Limon jusque 50 cm)
- 2 : 9 700 pts / ha** (sol de type 2 : Limon argileux jusque 50 cm sans cailloux)
- 3 : 9 000 pts / ha** (limon avec granules de craie)
- 4 : 8 500 pts / ha** (sol de type 3 : Limon argileux jusque 50 cm avec cailloux)
- 5 : 8 000 pts / ha** (sol de type 4 : Argile avec éventuellement petits cailloux)
- 6 : 7 500 pts / ha** (classe 5 avec pente entre 5 et 10%)
- 7 : 6 800 pts / ha** (sol de type 6 : Craie grasse (à réserve hydrique – craie à 30-40 cm)
- 8 : 6 500 pts / ha** (sol de type 5 : Argile lourde)
- 9 : 6 200 pts / ha** (sol de type 7 : Craie sèche (craie à 0 –40 cm)
- 10 : 1 000 pts / ha** (non-valeur talus, chemin en cailloux, mares,...)

## **DECLASSEMENTS**

### **Prise en compte des pentes :**

5% <= Pente <10% : Déclasser de une classe sauf pour la classe 5 : création d' une classe 6 à 7 500 pts/ha qui est la classe 5 en pente

Pente >= 10% : Déclasser de deux classes avec un déclasser limité à la 9

### **Prise en compte des bois :**

Déclasser selon la position du bois

Bois au Nord bande de 10m

Bois à l'Est et à l' Ouest : bande de 20m

Bois au Sud bande de 30m

Cette bande sera déclassée :

    Pour les classes 1 et 2 en classe 3

    Pour les classes 3 et 4 en classe 5

Pour les autres classes donc de 6 à 8 on déclasser d'une classe.

Pour la classe 9 on reste en 9

### **Prise en compte des poteaux (EDF):**

Poteaux simples : carré de 10mx10m centré sur l'axe du poteau soit 1a00ca déclassé en 10

Pour les Pylônes à 4 pieds: surface du pylône plus une bande 10m de large sur tout le périmètre déclassé en 10

### **Prise en compte des zones de cailloux :**

Les classes 1 à 4 seront déclassées en 5 sur toute la zone de cailloux.

Pour les autres classes donc de 6 à 8 on déclasser d'une classe.

Pour la classe 9 on reste en 9

### **Prise en compte des pointes :**

Prise en compte de la base de 50m (en dessous de cette longueur la pointe est déclassée)

Les classes 1 à 4 seront déclassées en 5 sur toute la pointe.

Pour les autres classes donc de 6 à 8 on déclasser d'une classe.

Pour la classe 9 on reste en 9

**Prise en compte des coulées d'eau:**

Déclassement d'une bande de 6m de large centrée sur l'axe de la coulée (3m de part et d'autre de l'axe de la coulée)

Les classes 1 à 4 seront déclassées en 5 .

Pour les autres classes donc de 6 à 8 on décline d'une classe.

Pour la classe 9 on reste en 9

**Pour les chemins**

Si cultivés classement comme la culture

Si chemin existant classement en non-valeur

**Prochaine réunion :**

La partie du périmètre située au niveau de l'emprise de l'ouvrage doit être classée avant l'enlèvement des récoltes pour permettre la réalisation des sondages et fouilles. Ces travaux seront réalisés début juin. Une convocation vous sera envoyée.

Montreuil le 08 AVRIL 2017

Jean-Marc CABON

